



MAIRIE DE

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR GEL DU 04/04/2021

## AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 29 octobre 2024

À GRAGAY

Le 28 octobre 2021

Le Maire,
POUR LE MAIRE ASSENT,
L'Adjoint,

Mechel ARCHAMBAULT

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.